



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/KP/AWG/2009/11
28 août 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX
ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I
AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO**

Neuvième session

Bangkok, 28 septembre-9 octobre 2009, et Barcelone, 2-6 novembre 2009

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
4. Questions diverses.
5. Rapport de la session.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du court laps de temps entre la réunion informelle du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto et la première partie de sa neuvième session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

1. La neuvième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (Groupe de travail spécial) sera ouverte par le Président le lundi 28 septembre 2009 au Centre de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies à Bangkok (Thaïlande).

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption. Les Parties qui le souhaitent sont invitées à faire des déclarations générales après l'adoption de l'ordre du jour.

FCCC/KP/AWG/2009/11

*Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire
exécutif*

b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel:* À la reprise de sa sixième session¹, le Groupe de travail spécial a décidé de tenir la première partie de sa neuvième session en septembre 2009, et à sa septième session, il est convenu de reprendre sa neuvième session du 2 au 6 novembre 2009². La première partie de sa neuvième session se tiendra à Bangkok du 28 septembre au 9 octobre 2009, parallèlement à la première partie de la septième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. La neuvième session sera reprise et achevée à Barcelone (Espagne), parallèlement à la reprise de la septième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme.

4. Le Président du Groupe de travail spécial fera distribuer aux Parties une note relative au déroulement de la session contenant des propositions au sujet de l'organisation des travaux de la première partie de la neuvième session.

5. Les Parties sont invitées à consulter le site Web de la Convention, qui présente un aperçu de la session, ainsi que le journal publié quotidiennement pendant la session, qui donne les derniers détails disponibles sur le déroulement des travaux du Groupe de travail spécial.

6. À sa vingt-quatrième session³, l'organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a recommandé que les séances se terminent à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La présente session sera organisée en conséquence.

7. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales. Ceux qui souhaiteraient mettre à disposition le texte écrit d'une déclaration devront en apporter des exemplaires à distribuer.

¹ FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 46 c).

² FCCC/KP/AWG/2009/5, par. 82.

³ FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

8. *Mesure à prendre*: Le Groupe de travail spécial est invité à arrêter les modalités d'organisation des travaux de la session.

FCCC/KP/AWG/2008/8	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa sixième session, tenue à Poznan du 1^{er} au 10 décembre 2008</i>
FCCC/KP/AWG/2009/11	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>
FCCC/KP/AWG/2009/13	<i>Note relative au déroulement de la première partie de la neuvième session. Note du Président</i>

3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

9. *Rappel*: Le Groupe de travail spécial est convenu que sa principale tâche pour 2009 consisterait à soumettre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), à sa cinquième session, les résultats des travaux qu'il avait entrepris afin d'étudier les engagements, pour les périodes ultérieures, des Parties visées à l'annexe I de la Convention comme suite au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, en vue de leur adoption⁴.

10. Depuis sa septième session, le Groupe de travail spécial a essentiellement consacré ses travaux aux questions ci-après, y compris, le cas échéant, aux questions juridiques y relatives:

a) Questions énumérées aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 49 du rapport du Groupe de travail spécial sur la reprise de sa sixième session (examen de l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement, et de la part, individuelle ou conjointe, desdites Parties, dans le volume total des réductions des émissions);

b) Autres questions énumérées au paragraphe 49 c) du rapport du Groupe de travail spécial sur la reprise de sa sixième session (échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets; utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie; gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources; paramètres communs de mesure; et méthodes possibles pour agir sur les émissions sectorielles);

c) Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I (ci-après dénommées conséquences potentielles).

11. À la reprise de sa sixième session, le Groupe de travail spécial a décidé d'examiner à sa neuvième session, dans le cadre de son programme de travail pour 2009, les questions relatives aux règles et modalités à suivre pour introduire les améliorations envisageables au titre des points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour de sa sixième session, de même que tout projet de décision ou projet d'amendement.

12. Le programme de travail pour 2009 prévoyait aussi l'adoption de conclusions sur les questions visées plus haut à l'alinéa *a* du paragraphe 10 aux septième et huitième sessions du Groupe de travail spécial. Du fait que ces questions sont encore en cours d'examen et compte tenu de leur importance en

⁴ FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 22 c).

vue d'achever les travaux du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I, la poursuite des discussions y relatives constituera une priorité lors de la neuvième session.

13. À sa huitième session, le Groupe de travail spécial est convenu de poursuivre l'examen des conséquences potentielles à sa neuvième session⁵. Les discussions se tiendront au titre d'un point de l'ordre du jour regroupant tous les aspects des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

14. À sa huitième session, le Groupe de travail spécial a aussi invité le Président à établir, sous sa propre responsabilité et en s'appuyant sur les travaux menés par le Groupe de travail spécial à cette session, les documents⁶ propres à faciliter les négociations entre les Parties contenant:

a) Des propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3 (FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.1)⁷;

b) D'autres propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto (FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.2);

c) Des projets de décisions sur d'autres questions énumérées à l'alinéa c du paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8 (FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.3).

15. Le Groupe de travail spécial a pris en considération le fait que les documents mentionnés ci-dessus au paragraphe 14:

a) Rendront compte des propositions, des vues et des discussions des Parties de manière globale;

b) Ne préjugent pas de la teneur du résultat des négociations engagées dans le cadre du Groupe de travail spécial comme suite à la décision 1/CMP.1;

c) Ne dénotent pas une unité de vues entre les Parties quant à la teneur, à la forme ou à la structure éventuelle des résultats des travaux du Groupe de travail spécial et à leur adoption ultérieure par la CMP à sa cinquième session;

d) Ne constituent pas le texte de propositions d'amendements au Protocole de Kyoto à communiquer aux Parties par le secrétariat conformément au paragraphe 2 de l'article 20 ou au paragraphe 3 de l'article 21 du Protocole.

16. À sa huitième session, le Groupe de travail spécial est convenu que les documents mentionnés ci-dessus au paragraphe 14 devraient être examinés à ses sessions ultérieures, compte tenu du caractère itératif de son programme de travail. Il a prié son président de réviser ces documents en prévision de chacune de ses sessions et reprises de session, en s'appuyant sur les discussions que mèneraient les Parties lors de ces sessions et de la réunion informelle du Groupe de travail spécial en août. Il est aussi convenu d'examiner ces documents révisés et les contributions supplémentaires pertinentes des Parties à

⁵ FCCC/KP/AWG/2009/9, par. 30.

⁶ Publiés sous la cote FCCC/KP/AWG/2009/10 et Add.1 à 4.

⁷ Compte tenu des avis reçus des Parties à la huitième session, les propositions relatives à des chiffres globaux et individuels pour les Parties visées à l'annexe I ont été compilées dans un additif distinct (FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.4).

sa neuvième session; et a demandé au secrétariat de diffuser les documents en question trois semaines au moins avant sa neuvième session⁸.

17. Le Groupe de travail spécial a tenu sa réunion informelle du 10 au 14 août à Bonn (Allemagne). Il a consacré ses débats aux questions énumérées au paragraphe 10 ci-dessus. Il a examiné les documents propres à faciliter les négociations entre les Parties, qui sont publiés sous la cote FCCC/KP/AWG/2009/10 et Add.1 à 4, ainsi que l'annexe I du document FCCC/KP/AWG/2008/8 (sur les conséquences potentielles). En s'appuyant sur les discussions tenues lors de cette réunion, le Président a révisé les documents en question, qui sont parus sous la cote FCCC/KP/AWG/2009/10/Rev.1 et Add.1/Rev.1, Add.3/Rev.1 et Add.4/Rev.1. Au sujet des conséquences potentielles, le Groupe de travail spécial est convenu, à sa huitième session, d'examiner la version, révisée par le Président, de l'annexe I du rapport sur cette session qui rend compte des contributions apportées lors de la réunion informelle (voir le document FCCC/KP/AWG/2009/12).

18. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à accélérer ses travaux afin de pouvoir rendre compte, comme convenu, des résultats de ses travaux à la CMP à sa cinquième session. Ce faisant, il peut s'appuyer sur les documents établis par le Président pour faciliter les négociations, afin d'en faire la synthèse. Un laps de temps suffisant sera consacré à l'examen approfondi des amendements à l'annexe B du Protocole de Kyoto, notamment à l'examen de l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement, et de la part individuelle ou conjointe desdites Parties dans le volume total de ces réductions. Le Groupe de travail spécial sera aussi invité à approfondir ses travaux sur le texte relatif aux conséquences potentielles.

<i>FCCC/KP/AWG/2008/8</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa sixième session, tenue à Poznan du 1^{er} au 10 décembre 2008</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/9</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa huitième session, tenue à Bonn du 1^{er} au 12 juin 2009</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/10/Rev.1</i>	<i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note révisée du Président</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.1/Rev.1</i>	<i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif révisé. Propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.2</i>	<i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Autres propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.3/Rev.1</i>	<i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif révisé. Projets de décisions sur d'autres questions énumérées à l'alinéa c du paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8</i>

⁸ FCCC/KP/AWG/2009/9, par. 22 et 23.

<i>FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.4/Rev.1</i>	<i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif révisé. Compilation de propositions des Parties relatives à des chiffres globaux et individuels pour les Parties visées à l'annexe I</i>
--	---

<i>FCCC/KP/AWG/2009/12</i>	<i>Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I</i>
----------------------------	--

4. Questions diverses

19. *Rappel:* À sa quatrième session, le Groupe de travail spécial est convenu de soumettre à la CMP, à sa cinquième session, les résultats de ses travaux pour adoption, conformément à la décision 1/CMP.1. Des consultations seront nécessaires pour mettre au point des modalités adaptées d'organisation des travaux lors des sessions restantes du Groupe de travail spécial.

20. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner l'organisation des travaux à la reprise de sa neuvième session et à sa dixième session, afin de lui permettre de soumettre les résultats de ses travaux à la CMP à sa cinquième session.

5. Rapport de la session

21. *Rappel:* Un projet de rapport sur les travaux de la première partie de la neuvième session sera établi pour adoption par le Groupe de travail à la fin de sa session.

22. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'établissement du rapport après la session, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe

**Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements
des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sera saisi
à la première partie de sa neuvième session**

Documents établis pour la session

FCCC/KP/AWG/2009/10/Rev.1	Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note révisée du Président
FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.1/Rev.1	Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif révisé. Propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3
FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.2	Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Autres propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto
FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.3/Rev.1	Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif révisé. Projets de décisions sur d'autres questions énumérées à l'alinéa c du paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8
FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.4/Rev.1	Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif révisé. Compilation de propositions des Parties relatives à des chiffres globaux et individuels pour les Parties visées à l'annexe I
FCCC/KP/AWG/2009/11	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/AWG/2009/12	Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I
FCCC/KP/AWG/2009/13	Note relative au déroulement de la première partie de la neuvième session. Note du Président

Autres documents disponibles

FCCC/KP/AWG/2009/9	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa huitième session, tenue à Bonn du 1 ^{er} au 12 juin 2009
FCCC/KP/AWG/2009/MISC.14 et Add.1	Further views and proposals relating to a proposal for amendments to the Kyoto Protocol pursuant to its Article 3, paragraph 9, and a text on other issues outlined in document FCCC/KP/AWG/2008/8. Submissions from Parties

FCCC/KP/AWG/2009/11
page 8

FCCC/KP/AWG/2009/MISC.15

Information on possible quantified emission limitation
and reduction objectives from Annex I Parties.
Submissions from Parties

FCCC/KP/AWG/2008/8

Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux
engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du
Protocole de Kyoto sur la reprise de sa sixième session,
tenue à Poznan du 1^{er} au 10 décembre 2008
